

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

B : VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés et du point d'extrémité	Longueur totale en mètres ou surface en m ² pour les places	Largeur moyenne de la plateforme	Largeur moyenne de la chaussée	Ancienne appellation	Mur de soutènement	Observations
VILLAGE DE LA VACHERESSE								
37U	VC N° 37U Rue de l'Assemblée	Part de la RD N°631 PR 6 + 015 passe dans le village et ressort sur la RD N° 631 PR 6 + 192	180 ml	3,80 ml à 4,40 ml	2,50 ml à 3,40 ml		Oui (1)	
38U	VC N° 38U Impasse Ecole	Part de la VC N° 37U Rue de l'Assemblée PR 0 + 035 et se termine en cul de sac	30 ml	2,50 ml à 3,40 ml	1,70 ml		Non	
39U	VC N° 39U Chemin du Coudert	Part de la VC N° 37U Rue de l'Assemblée PR 0 + 140 et se termine au carrefour avec la VC N° 5 PR 1 + 465	195 ml	3,60 ml	2,80 ml		Non	Non revêtue : 110 ml
40U	VC N° 40U Chemin du Ruisseau	Part de la RD N°631 PR 6 + 240 passe dans le village et ressort sur la VC N° 5 PR 1 + 570	55 ml	3,50 ml à 3,70 ml	2,10 ml à 2,40 ml		Non	Non revêtue : 30 ml
41U	VC N° 41U Impasse du Moulin	Part de la RD N°631 PR 6 + 260 et dessert un ancien moulin	125 ml	3,50 ml à 4,00 ml	2,50 ml		Non	
42U	VC N° 42U Rue du quartier latin	Part de la RD N°631 PR 6 + 335 fait la boucle et ressort sur la RD N°631 PR 6 + 425	105 ml	4,00 ml à 5,00 ml	2,50 ml à 3,50 ml		Non	
43U	VC N° 43U Chemin de la Gzaeille	Part de la VC N° 42U Rue du Quartier latin et se termine au niveau de la traversée de la Gzaeille	200 ml	5,00 ml	3,00 ml		Oui (1)	Non revêtue
TOTAL LA VACHERESSE			890 ml					
VILLAGE DES ESTABLES								
44U	VC N° 44U Rue de la Croix du château	Part de la RD N°36 PR 22 + 820 et ressort sur la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 025 (2è accès à partir RD N° 36 compris)	445 ml	5,00 ml à 6,50 ml	4,20 ml à 3,00 ml		Non	
45U	VC N° 45U Rue de la Traverse	Part de la RD N°36 PR 23 + 190 passe dans le village des Estables et ressort sur la RD N° 36 PR 23 + 560	405 ml	5,00 ml à 7,80 ml	5,00 ml à 6,00 ml		Non	Ancienne RD N°36

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

B : VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés et du point d'extrémité	Longueur totale en mètres ou surface en m ² pour les places	Largeur moyenne de la plateforme	Largeur moyenne de la chaussée	Ancienne appellation	Mur de soutènement	Observations
46U	VC N° 46U Rue du Charreyrou	Part de la VC N° 44U PR 0 + 355 et se termine à l'intersection avec la VC N° 48U Rue E.Ribbes	70 ml	2,30 ml à 3,50 ml	2,30 ml à 3,20 ml		Non	
47U	VC N° 47U Rue Simone de Beauvoir	Part de la VC N° 44U PR 0 + 395 croise la VC N° 48U Rue E.Ribbes et se termine à l'intersection avec la VC N° 23 Route de Peccata PR 0 + 105	105 ml	2,50 ml à 5,00 ml	2,50 ml à 4,00 ml		Non	
48U	VC N° 48U Rue Ernest Ribbes	Part de la VC N° 45U PR 0 + 050 et se termine à l'intersection avec la VC N° 23 Route de Peccata PR 0 + 145	65 ml	2,60 ml à 2,80 ml	2,60 ml à 2,80 ml		Non	
49U	VC N° 49U Rue Georges Sand	Part de la VC N° 48U Rue E.Ribbes PR 0 + 065 et se termine à l'intersection avec la VC N° 47U Rue S. de Beauvoir PR 0 + 085	30 ml	3,50 ml à 5,30 ml	3,50 ml à 5,30 ml		Non	
50U	VC N° 50U Rue de Chambarlhac	Part de la VC N° 23 Route de Peccata PR 0 + 040 et se termine à l'intersection avec la VC N° 48U Rue E.Ribbes PR 0 + 040	45 ml	3,30 ml à 5,20 ml	3,30 ml à 5,20 ml		Non	
51U	VC N° 51U Draille de Peirou	Part de la VC N° 23 Route de Peccata PR 0 + 180 et se termine en cul de sac	35 ml	3,00 ml à 3,50 ml	3,00 ml		Non	
52U	VC N° 52U Accès maison	Part de la VC N° 23 Route de Peccata PR 0 + 260 et dessert la maison	60 ml	4,80 ml	2,80 ml			
53U	VC N° 53U Impasse de la Pradelle	Part de la VC N° 23 Route de Peccata PR 0 + 095 et se termine en cul de sac	65 ml	5,00 ml	3,00 ml		Non	
54U	VC N° 54U Rue de la Cistre	Part de la VC N° 23 Route de Peccata PR 0 + 055 et se termine aux intersections avec la VC N° 45U PR 0 + 150 et PR 0 + 180	155 ml	4,00 ml à 5,00 ml	4,00 ml à 5,00 ml		Non	
55U	VC N° 55U Rue du Rouzoulin	Part de la VC N° 54U Rue de la Cistre PR 0 + 050 et se termine au lieu dit : chalet du Mézenc	315 ml	4,70 ml à 7,50 ml	4,00 ml à 4,70 ml		Non	
56U	VC N° 56U Rue de l'Alambre	Part de la RD N°631 PR 10 + 020 croise la VC N° 55U Rue du Rouzoulin puis repart en direction du lieu dit Le Calvaire	350 ml	5,00 ml à 6,00 ml	3,50 ml à 4,00 ml		Non	
57U	VC N° 57U Desserte lotissement des Balcons du mézenc - Partie 1 Devenue Rue des Genêts	Part de la VC N° 56U Rue de l'Alambre PR 0 + 030 et dessert le lotissement	270 ml	6,00 ml à 9,00 ml	6,00 ml à 8,00 ml		Non	N'inclut pas encore la voirie du Lot. de Peyrou

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

B : VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés et du point d'extrémité	Longueur totale en mètres ou surface en m ² pour les places	Largeur moyenne de la plateforme	Largeur moyenne de la chaussée	Ancienne appellation	Mur de soutènement	Observations
58U	VC N° 58U Desserte lotissement des Balcons du mézenc - Partie 2 Devenue Rue des Genêts	Part de la VC N° 57U Rue de l'Alambre PR 0 + 210 et dessert plusieurs maisons	65 ml	4,00 ml à 6,00 ml	4,00 ml à 6,00 ml		Non	
59U	VC N° 59U Draille de Lamouroux	Part de la RD N°631 PR 10 + 155 et se termine à la maison ?	65 ml	5,00 ml	3,00 ml		Non	Non revêtue
60U	VC N° 60U Lotissement des Ardailloux	Part de la RD N° 36 + PR 23 + 630 dessert le lotissement des Ardailloux et se termine à l'intersection avec la RD N° 631 PR 10 + 135	255 ml	8,00 ml à 5,50 ml	4,50 ml à 5,50 ml		Non	
61U	VC N° 61U Accès Station Essence	Part de la RD N° 36 PR 23 + 595 et PR 23 + 600 passe devant la station essence et ressort sur la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 360	105 ml	3,80 ml à 12,50 ml	3,80 ml à 12,50 ml		Non	
62U	VC N° 62U Impasse Station Service	Part de la VC N° 61 U Accès Station Essence et se termine à l'intersection avec la RD N° 631 PR 10 + 020	145 ml	4,50 ml à 6,00 ml	3,50 ml à 5,00 ml		Non	Non revêtue : 40,00 ml
63U	VC N° 63U Rue de la Bascule	Part de la RD N+° 36 PR 23 + 490 et se termine à l'intersection avec la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 310	50 ml	7,20 ml	7,20 ml		Non	
64U	VC N° 64U Chemin parking du Mézenc	Part de la VC N° 63U Rue de la Bascule PR 0 + 035 et se termine à l'intersection avec la VC N° 65U Route des Boutières PR 0 + 075	70 ml	6,00 ml	6,00 ml		Non	
65U	VC N° 65U Route des Boutières (Restaurant les 3 Monts)	Part de la RD N°36 PR 23 + 415 et se termine à l'intersection avec la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 220	120 ml	7,00 ml à 8,00 ml	5,00 ml à 8,00 ml		Non	
66U	VC N° 66U Impasse Office du Tourisme	Part de la VC N°64U Chemin parking du Mézenc PR et se termine à l'intersection avec la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 265	30 ml	4,00 ml à 5,00 ml	4,00 ml à 5,00 ml		Non	
67U	VC N° 67U Chemin des Sources	Part de la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 260 et se termine à l'intersection avec la RD N° 631	50 ml		6,00 ml		Non	
68U	VC N° 68U Rue du Souleindre	Part de la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 165 et se termine avec la VC N° 65U Route des Boutières PR	65 ml	6,50 ml	3,00 ml à 4,50 ml		Non	
69U	VC N° 69U Rue de la Conque	Part de la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 070 fait le tour des maisons et ressort sur la VC N° 45U Rue de la Traverse PR 0 + 125	75 ml	2,30 ml à 5,00 ml	2,30 ml à 5,00 ml		Non	

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

B : VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés et du point d'extrémité	Longueur totale en mètres ou surface en m ² pour les places	Largeur moyenne de la plateforme	Largeur moyenne de la chaussée	Ancienne appellation	Mur de soutènement	Observations
70U	VC N° 70U Chemin des Chamas	Part de la VC N° 71U Rue du Planet PR 0 + 035 et se termine à l'intersection avec la VC N° 69U Rue de la Conque PR 0 + 018	55 ml	2,80 ml à 3,30 ml	2,80 ml à 3,30 ml		Non	
71U	VC N° 71U Rue du Planet	Part de la VC N° 45U Rue de la Traverse PR + 0 + 035 et se termine aux intersections avec la RD N° 36 PR 23 + 250 et PR 23 + 300	110 ml	5,50 à 5,00 ml	5,50 à 5,00 ml		Non	
72U	VC N° 72U Accès station épuration + Garage communal	Part de la RD N° 36 PR 23 + 255 dessert la Station d'épuration et se termine au garage communal	300 ml	4,00 ml à 5,00 ml	2,50 ml à 3,70 ml		Non	Non revêtue : 150,00 ml
73U	VC N° 73U Desserte Gîte La Porte de Chardonnet	Part de la RD N° 36 dessert le gîte La Porte de Chardonnet et ressort sur la VC N° 16 de Chanteloube PR 0 + 025 et PR 0°048	190 ml	8,00 ml à 7,00 ml	3,00 ml à 5,50 ml		Non	
74U	VC N° 74U	Part de la RD N° 631 PR 10 + 235 dessert les maisons	40 ml	4,30 ml à 8,50 ml	4,30 ml à 8,50 ml		Non	
75U	VC N° 75U	Part de la RD N° 631 PR 10 + 485 dessert les tennis	70 ml	6,50 ml	3,70 ml		Non	Non revêtue : 20,00 ml
76U	VC N° 76U	Part de la RD N° 631 PR 10 + 485 dessert le Lotissement Les Sauzes	80 ml	6,50 ml	3,70 ml		Non	
		TOTAL LES ESTABLES	4 355 ml					
		TOTAL	5 245 ml					